

acres qui ont produit 2250 minots de blé, ou quinze minots à l'acre. Ne faudra-t-il pas conclure de ces deux faits que la culture du blé est améliorée ?

Ces exemples démontrent assez, croyons-nous, l'utilité, la nécessité même des statistiques agricoles qui, au point de vue de l'immigration, constituent le moyen le plus efficace de faire connaître notre province à l'étranger. En vain nos agents feraient-ils de beaux discours, écriraient-ils des articles de journaux ou des brochures pour montrer que l'immigrant peut s'établir avantageusement dans la province de Québec, si ces discours, ces articles de journaux et ces brochures ne sont pas appuyés sur des *chiffres officiels*, des renseignements pratiques, montrant jusque dans les détails ce que peut espérer un homme qui se livre ici à l'agriculture. C'est au moyen de la statistique agricole que les Etats-Unis ont réussi à créer ce courant d'immigration qui engloutit presque la population indigène de l'union américaine. Parlez des Etats-Unis à un *tenant* de la Grande-Bretagne, à un petit cultivateur allemand : généralement il ignore si la forme du gouvernement est monarchique ou républicaine, mais il sait que les terres de l'ouest produisent de quatorze à seize minots de blé à l'acre, et cela suffit à le faire passer en Amérique. Ainsi s'explique la colonisation si rapide des Etats de l'ouest où, comparativement à notre province, les avantages naturels du sol sont compensés par la difficulté et la cherté des transports.

La loi devrait pourvoir à la collection annuelle de ces statistiques. Le moyen le plus efficace et le plus simple serait de faire entrer tous ces renseignements dans le rôle d'évaluation et d'obliger les évaluateurs à les recueillir en même temps qu'ils font l'estimation des propriétés. Le cahier destiné à cette fin pourrait être divisé en colonnes avec des en-têtes indiquant l'étendue en état de culture, en